



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mobilisation des compétences des pharmaciens pour lutter contre la covid-19.

Question écrite n° 35667

Texte de la question

M. Fabien Lainé interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la mobilisation des compétences des pharmaciens pour lutter contre la covid-19. La campagne de vaccination contre la covid-19 a débuté le 27 décembre 2020. Elle va se poursuivre suivant les différentes étapes recommandées par la Haute autorité de santé (HAS) tout au long de l'année 2021. De toute évidence, l'accès aux vaccins représente un défi majeur et nécessite une mobilisation de tous les professionnels de santé. Pour qu'un maximum de personnes puissent en bénéficier le plus rapidement possible, il est donc judicieux que l'ensemble des professionnels pouvant vacciner puissent réaliser cet acte. Ainsi, l'Association nationale des étudiants en pharmacie de France (ANEPF) propose que l'intégralité des pharmaciens et les étudiants en pharmacie formés puissent vacciner en complémentarité de tous les acteurs du monde de la santé. En coopération avec ces derniers et selon le choix du patient, cette vaccination pourra se dérouler partout où le besoin l'exige : établissements de soins, laboratoires, centres de vaccination, voire à domicile pour les patients en incapacité de se déplacer. Il souhaiterait connaître son avis sur cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. Fabien Lainé](#)

Circonscription : Landes (1^{re} circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35667

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 janvier 2021](#), page 467

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)